

N/REF : 22/01/2025 9H48 C:000053 I:02658
V/REF : AC/C10735
V/Email reçu le Mercredi 22/01/2025 à 9H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RMO
IMMEUBLE : RIVES DU MOULIN -RMO
2, SQUARE SIMONE MORAND
95, RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Rennes, le 15 Mai 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 2 MORAND - M. MME MERZOUGUI 06 17 05 54 62 / 06 19 03 71 79
LOGEMENT N° 102297, PORTE N°51, 5° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE RADIATEUR COULOIR - REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 27/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE RADIATEUR
CONSTAT : RADIATEUR PERÇÉ, PRÉVOIR SON REMPLACEMENT
PRISE DE RÉFÉRENCES
CONTROLE MITIGEUR EVIER
CONSTAT : LE MITIGEUR FUIT SUR LE COTÉ, PRÉVOIR SON REMPLACEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 04/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE CIRCUIT CHAUFFAGE
DÉPOSE ET ENLEVEMENT RADIATEUR
PERCEMENT NOUVELLES FIXATIONS
FOURNITURE ET POSE RADIATEUR ENTRÉE
REMISE EN EAU CIRCUIT CHAUFFAGE
PURGE RADIATEUR
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS121-F.P radiateur acier 1200W(+acc.)	2	210,12	210,12
	TOTAL H.T.			210,12
	T.V.A. a 10,00%			21,01
	TOTAL T.T.C.En EURO			231,13

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.